

## EHP ???

La loi d'orientation et de programme pour l'école prévoit une "meilleure prise en charge des élèves intellectuellement précoces, notamment par des aménagements appropriés de leur scolarité".

Si la plupart poursuit une scolarité sans heurts, souvent brillante, d'autres en revanche relèvent d'une attention et d'un accompagnement particuliers liés au décalage qui s'est installé pour eux entre les activités scolaires habituelles, et leurs attentes d'un apprentissage davantage individualisé et personnalisé.

Des mesures simples peuvent se mettre en œuvre au niveau des établissements pour mieux repérer la précocité intellectuelle, améliorer l'information des enseignants et des parents, organiser et suivre les parcours d'apprentissage de ces élèves, dans le cadre élargi de la prise en charge des élèves à besoins particuliers inscrit dans la loi.

Il existe actuellement un consensus pour appliquer à un enfant présentant un QI (quotient intellectuel) supérieur à 130, l'appellation EHP. Il convient bien entendu comme pour toute évaluation psychométrique d'utiliser ce chiffre avec précaution : celui-ci ne saurait affirmer à lui seul l'intelligence et la précocité.

Les EHP sont présents dans tous les milieux sociaux. Ils représentent **200 000 enfants de 6 à 16 ans soit environ 2,3 % de la population scolaire.**

**Les élèves à Haut Potentiel ont bien souvent besoin d'aide pour réussir à l'école.** Trop souvent nous entendons encore des réflexions comme : « *S'il est si intelligent que cela, il se débrouillera bien tout seul !* » ; « *On a assez de problèmes avec les enfants en difficulté !* » ; « *les EHP ? C'est une mode, un fantasme des parents !* ». L'ignorance ou le rejet provoque un véritable gâchis. Il faut tenir compte de leur particularité que les neurosciences ont déjà en partie expliquée.

En effet, un quotient intellectuel élevé reflète une intelligence particulière, un mode de fonctionnement différent, des besoins particuliers.

**Quelques explications utiles pour mieux comprendre :**

- [Comment repérer ?](#)
- [Quel diagnostic ?](#)
- [Quelles pistes pédagogiques ?](#)

# REPERAGE

## LES SIGNES D'ALERTE EN CLASSE

**Ceux-ci n'ont pas de sens isolément.  
C'est la conjonction de plusieurs d'entre eux qui doit éveiller l'attention de l'enseignant.  
Le tableau ci-dessous n'est pas exhaustif.**

SIGNES TYPIQUES	SIGNES ÉVENTUELLEMENT ASSOCIÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Travaille plus vite que les autres élèves</li> <li>☞ Possède une compréhension globale et synthétique, avec un défaut d'analyse.</li> <li>☞ Lecteur précoce ayant appris seul ;</li> <li>☞ Possède une capacité de mémorisation importante (1 ou 2 répétitions suffisent)</li> <li>☞ Développe une pensée intuitive (donne le résultat sans pouvoir l'expliquer) ;</li> <li>☞ Fait montre de facilité pour l'argumentation logique, a une réflexion pertinente</li> <li>☞ Est un observateur astucieux, invente, manipule l'information ;</li> <li>☞ Pose des questions qui ne sont pas de son âge ;</li> <li>☞ Se montre original dans ses réponses ;</li> <li>☞ Fréquente des camarades plus âgés que lui, préfère les adultes</li> <li>☞ Préoccupations existentielles en décalage avec son âge</li> <li>☞ Rapide et curieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Lent dans la mise en route et l'exécution ;</li> <li>☞ Ne soigne pas la présentation et l'écriture de son travail ;</li> <li>☞ Ne possède pas de méthode de travail ;</li> <li>☞ N'écoute pas le cours ;</li> <li>☞ Se précipite sur la tâche sans tenir compte des consignes ;</li> <li>☞ Disperse son attention, semble s'ennuyer ;</li> <li>☞ Réussit sans méthode, refuse toute démarche méthodologique</li> <li>☞ Facilement insoumis, refuse les contraintes ;</li> <li>☞ Angoisse, anxiété ;</li> <li>☞ Peu tenace, montre souvent refus scolaire et désintérêt ;</li> <li>☞ Échoue souvent aux jeux d'adresse ;</li> <li>☞ Peut être mal à l'aise dans son corps, gauche.</li> </ul>

*Le repérage demande à être complété auprès des parents (sommeil, attitude à la maison, apprentissages...).*

*L'hypothèse de précocité conduit alors à une demande d'examen auprès du psychologue E.N ..*

## LE REPÉRAGE PSYCHOMÉTRIQUE

Ce repérage sera fait par le psychologue E.N..

La seule échelle d'évaluation permettant la mesure du Quotient Intellectuel (QI) communément admise pour valider l'hypothèse de précocité intellectuelle d'un enfant est le WISC.

**Signes suggérant une précocité intellectuelle à l'issue de la passation du WISC :**

- Le QI est égal ou supérieur à 130 ;
- La mémoire de travail est très efficace ;
- Le traitement de l'information est très rapide ;
- La pensée catégorielle (formation de concepts) est supérieure à la norme
- Les capacités d'abstraction et de discrimination sont accrues.

# DIAGNOSTIC

En cas de doute ou devant des troubles complexes, il est nécessaire d'avoir l'avis du médecin de l'Education Nationale, qui précisera le développement psychomoteur et l'histoire clinique de l'enfant, **évaluera la présence de troubles associés et pourra préciser et confirmer ou non le diagnostic.**

Si la précocité intellectuelle est confirmée, un PPRE pourra être établi dans le cadre d'une équipe éducative, avec la famille, le psychologue E.N., l'équipe enseignante, le médecin ... pour permettre un accompagnement personnalisé de l'enfant au sein de la classe

# PISTES PEDAGOGIQUES

La prise en charge de l'enfant à Haut Potentiel nécessite, de la part de l'enseignant, une conscience claire de sa spécificité.

Il semble donc intéressant de proposer des pistes pédagogiques différentes en fonction des profils de ces enfants. En effet, ils sont loin d'avoir tous le même comportement scolaire. En outre, celui-ci peut évoluer au fil du temps.

Une pédagogie différenciée peut permettre de lui donner les moyens d'exploiter sa différence dans le cadre de l'école et des apprentissages fondamentaux.

La scolarité de l'élève intellectuellement précoce concerne l'ensemble de l'équipe pédagogique qui doit réfléchir à son parcours scolaire, au moment opportun.

Une liaison GS/CP et CM2/6ème, impliquant les enseignants de l'école maternelle, de l'élémentaire et du collège est absolument indispensable pour permettre un suivi cohérent et efficace: cette liaison doit être le support d'une réflexion commune.

Lorsqu'un élève à Haut Potentiel est en souffrance, il convient de tout mettre en œuvre pour aménager sa scolarité. La première étape consiste à évoquer la question en organisant une réunion d'équipe éducative, à laquelle est associée la famille afin de mettre en place un [programme personnalisé de réussite éducative](#) (PPRE, Décret du 24-8-05).

Diverses pistes fondées sur le repérage des difficultés et des potentialités de l'élève peuvent être envisagées :

- Adaptation des rythmes d'apprentissage aux besoins de chaque élève (réduction de la durée du cycle ou aménagement du cursus) ;
- Itinéraires différenciés et véritables possibilités d'enrichissement et d'approfondissement des contenus.
- [Aménagements pédagogiques adaptés](#)

## Un doute ?

### Groupe Ressource EHP 28

- Madame GRIMOIN : Inspectrice-Référente EHP 28, Conseillère Technique de l'IA-DASEN
- Docteur Antje GIRAULT-SACRE : Référent médical EHP 28, Conseillère Technique de l'IA-DASEN
- Monsieur SAUVAGEON : Chef d'établissement (2nd degré)
- Madame LANGLOIS : Psychologue d'éducation Nationale (2nd degré)
- Madame LASSALE : Professeure (2nd degré)
- Monsieur OLIVIER : Professeur (2nd degré)
- Madame CHABOCHE : Inspecteur de l'éducation nationale (1er degré)
- Madame LABALETTE : Conseillère pédagogique (1er degré)
- Madame LAHALLE : psychologue scolaire (1er degré)
- Mme JOURNET Laure conseillère pédagogique (1er degré)
- Mme DERECLLENNE Julie-Anne conseillère pédagogique (1er degré)
- Mme SAUGER Catherine conseillère pédagogique (1er degré)
- M. DUPUIS Jean Claude conseiller pédagogique (1er degré)
- M. ROUX Nathanael conseiller pédagogique (1er degré)
- Mme HAMELINE Fabienne conseillère pédagogique (1er degré)
- M. DE COSTA Olivier conseiller pédagogique ASH
- Mme LEBRETON Chloé conseillère pédagogique (1er degré)
- Mme FERRAND Nathalie maître E Rased Lucé
- Mme BON : Chef d'Etablissement (2nd degré)
- Mme MACIAS : Chef d'Etablissement (2nd degré)